



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2020/1123

OBJET : Délégation de signature à Madame Alice GUYONNET, Directrice du pôle médico-social et adjointe au Directeur Qualité

Le directeur,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II – sous section I),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU le recrutement de Madame Alice GUYONNET, en qualité de Directrice du pôle médico-social et adjointe au Directeur Qualité en date du 16 avril 2020,

VU l'organigramme de l'établissement,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

Signature des
mandataires

DÉCIDE :

Alice GUYONNET

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n° 2020/969.

Article 2

Délégation de signature est accordée à Madame Alice GUYONNET, Directrice du pôle médico-social et adjointe au Directeur Qualité, à l'effet de signer, tous les documents en lien avec le fonctionnement de l'EHPAD et USLD, ainsi que tous les documents concernant le domaine de compétence des services USF – FAM.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alice Guyonnet', is written over the printed name 'Alice GUYONNET'.

Tourya BENTALHA

Article 3

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame Alice GUYONNET, Directrice du pôle médico-social et adjointe au Directeur Qualité, la délégation de signature sera exercée par Madame Tourya BENTALHA, Directrice des Affaires financières et des services économiques.



Article 4

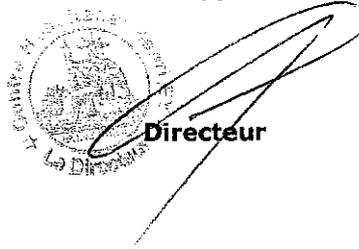
La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 5

La présente décision prendra effet à compter du 25 mai 2020.

Fait à Bonneval
le 25 mai 2020

Philippe VILLENEUVE



Directeur

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Madame GUYONNET
- Madame BENTALHA
- Madame ROUX
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossiers)
- Direction